

→ Du 28 mars au 4 juillet 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne


Mon avis d'imposition 2018


L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.
ou
→ de mon compte
FranceConnect.


Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 
<https://teleservices.ac-creteil.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2** Je fais une demande pour :
- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)



Dammarié-les-Lys, Le 08 avril 2019

Mesdames, Messieurs, les parents
d'élèves des classes de 3^{ème}

TRES IMPORTANT BOURSES DE LYCEES – ANNEE 2019 / 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en 3^{ème}.

Il va poursuivre sa scolarité dans un lycée à la rentrée de septembre 2019.

Vous pouvez formuler une demande de bourse de lycée (vivement recommandé) :

- Par Internet (voir le flyer ci-contre) ;
- Ou soit avec le dossier papier joint à compléter et rapporter au secrétariat de direction du collège avec les pièces justificatives).

Les familles titulaires d'une bourse de collège durant cette année scolaire 18/19 **doivent impérativement faire la demande de bourse de lycée.**

Vos demandes doivent être traitées dans les meilleurs délais. Aucun dossier ne pourra être pris en compte au-delà du 04 juillet 2019.

Cordialement,

La Principale


Isabelle Piette